

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2017-02-06 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 6<sup>e</sup> jour du mois de février 2017 à 20 :00 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire à laquelle séance sont présents:

Monsieur le Maire, Claude Bahl

Les conseillers:

Lina Lacharité, Rachel Laflamme, Luc Bessette, Denis Laroche, François Parenteau & Roger Tessier

Madame Julie Yergeau, directrice générale & secrétaire-trésorière est aussi présente.

**(17-02-30) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition du conseiller Denis Laroche et appuyé par la conseillère Rachel Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**(17-02-31) ADOPTION PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par le conseiller François Parenteau et appuyé par la conseillère Lina Lacharité et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 16<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2017 soit accepté tel que rédigé.

**(17-02-32) APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Luc Bessette et appuyé par le conseiller Roger Tessier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer, présentés par la secrétaire-trésorière pour le mois de février 2017 soient acceptés et payés.

Les dépenses incompressibles, les dépenses autorisées par le conseil et les dépenses autorisées selon la délégation à la secrétaire-trésorière totalisent la somme de 76 683.68\$.

Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SELON LE RÈGLEMENT 376**

La secrétaire-trésorière dépose un rapport des dépenses autorisées selon le règlement numéro 376.

Les dépenses autorisées totalisent une somme de 5 834.75\$.

Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

**(17-02-33) PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 105 873.\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Proposé par: Denis Laroche

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU et adopté que la municipalité de Lefebvre informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(17-02-34) DEMANDE DE CONSENTEMENT / BELL CANADA**

CONSIDÉRANT que Bell Canada projette la mise en place d'un toron et d'un câble sur une nouvelle structure aérienne de Hydro-Québec sur la route O'Brien entre le 8<sup>e</sup> rang et le 7<sup>e</sup> rang Ouest;

CONSIDÉRANT que Bell Canada demande le consentement de la municipalité;

Proposé par: François Parenteau

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que le Conseil consent, par les présentes à la construction et à l'entretien par Bell Canada de ses lignes de téléphone dans les limites de la municipalité aux endroits et de la manière indiquée au plan CM 01 du projet H50711 en date du 27 janvier 2017;

Que ce Conseil autorise par les présentes la dite Compagnie à émonder tous les arbres croissants ou existants sur la rue susceptibles de gêner la construction ou l'exploitation de la dite ligne de téléphone indiquée au plan susdit; cet émondage devra être fait sans dommage inutile et aux frais et risques de la dite Compagnie;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à signer l'approbation d'emplacement Bell Canada.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(17-02-35) RÉSEAU BIBLIO CQLM / CONTRIBUTION MUNICIPALE 2017**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lefebvre doit acquitter à chaque année sa contribution municipale au Réseau biblio Centre-du-Québec - Lanaudière - Mauricie Inc. comme prévu dans l'entente intervenue entre les parties;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre fasse partie du Réseau biblio Centre-du –Québec –Lanaudière – Mauricie Inc. pour l'année 2017 et verse à la dite bibliothèque une somme de 4 879.75\$ plus les taxes comme contribution en 2017;

Il est également résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à acquitter ce montant, soit 5 610.50\$, affecté dans les postes budgétaires (02-702-30-414), (02-702-30-447) et (02-702-31-447).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **(17-02-36) DOCUMENTS DES ARCHIVES À DÉTRUIRE**

CONSIDÉRANT que l'article 7 de la *Loi sur les archives*, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

CONSIDÉRANT l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;

CONSIDÉRANT l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

CONSIDÉRANT l'article 199 du *Code municipal*, stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU d'approuver la liste de destruction des archives préparées par Dominic Boisvert, de HB archivistes, s.e.n.c. et datées du 2016-04-14 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de ces documents;

Que la liste des archives à détruire soit jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante en annexe « A ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **(17-02-37) VÉRIFICATION EXTINCTEURS CHIMIQUES**

CONSIDÉRANT que la municipalité doit faire vérifier à chaque année ses extincteurs chimiques et ses lumières d'urgence comme mesure de prévention et de sécurité dans tous ses bâtiments;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre fasse vérifier ses extincteurs chimiques et ses lumières d'urgence par "Prévention Estrie" au cours du mois de février 2017;

Qu'une somme de six cents dollars (600.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans les postes budgétaires (02-190-00-522), (02-320-00-522), (02-701-20-522), (02-701-24-522) et (02-702-91-522);

Il est également résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à faire le paiement à « Prévention Estrie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(17-02-38) RÉSOLUTION D'APPUI POUR LA POURSUITE DES INVESTISSEMENTS QUI FAVORISENT UN MODE DE VIE SAIN ET ACTIF : POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ!**

CONSIDÉRANT qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

CONSIDÉRANT que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

CONSIDÉRANT que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU de signifier notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé*. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. de **poursuivre** et d'**intensifier** les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
  - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
  - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d'investir les revenus dans **la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur** qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **CORRESPONDANCES AUX ARCHIVES**

- Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François : Procès-verbal du 23 janvier 2017
- MMQ : Ristourne historique de 5 000 000.\$

### **(17-02-39) LEVÉE DE LA SÉANCE**

Levée de la séance proposée par la conseillère Rachel Laflamme et appuyée par le conseiller Denis Laroche à 20:25 heures.

Signé: \_\_\_\_\_  
Claude Bahl, maire

Signé: \_\_\_\_\_  
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière